

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2012-23 du Jeudi 28 juin 2012 à 20h30

Le jeudi 28 juin 2012 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le jeudi 21 juin 2012 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 29 JUIN 2012.

Etaient présents :

Catherine	PALMATO	J-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Blandine	MONTANARI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET	Alain	PEREIRA
Didier	DHERS	Claude	MAGNES		

Absents excusés : Béatrice PACZUSZYNSKI mandat à Christophe CANTENOT, Maxime ROTENBERG mandat à Blandine MONTANARI, Michèle VAUTIER mandat à Alain PEREIRA –Brigitte LIMOUZIN
Secrétaire de séance : Josiane GRANGERODET

2012-23-01 Décision modificative au budget général n°1 et admission en non valeur

Le Conseil,

Vu le Budget communal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications au budget général 2012 de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide les modifications budgétaires suivantes au budget général de la commune 2012, section dépenses et recettes de **FONCTIONNEMENT** :

61523	entretien des voies et réseaux	16 000	73220	Sicoval solidarité	20 000.00
61551	entretien matériel roulant	-500	77180	autres produits exceptionnels	3 151.13
61558	entretien autres biens	500			
6226	honoraires	3 000			
6236	catalogues et imprimés	175			
6331	cotisations transport	1 900			
654	pertes sur créances irrecouv.	2 076.13			
<u>Dépenses en euros :</u>		23 151.13	<u>Recettes en euros :</u>		23 151.13

Dit qu'un montant de 2 876.13 euros est inscrit en dépense de fonctionnement au titre de la procédure d'admission en non valeur pour la période de 1993 à 2009.

Dit que la présente délibération sera transmise au trésorier principal de la commune et au Préfet de la Haute-Garonne.

2012-23-02 Autorisation d'ester en justice suite au recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse déposé par Maître Simon Cohen

Le Conseil,

Vu la requête déposée par Monsieur Edmond MALKA le 21 Février 2012, instruite sous le numéro d'instance n°12782 auprès du juge administratif, demandant au tribunal l'annulation de l'arrêté municipal du 20 décembre 2011 portant mise en demeure « d'interrompre immédiatement les

travaux en infraction sis 3 chemin des Etroits à VIEILLE-TOULOUSE édicté contre Monsieur Edmond MALKA.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance de l'avis de l'assureur de la commune (SMACL),

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à ester en justice,

Mandate Maître Isabelle Candelier, « SCP CANDELIER CARRIERE GIVANOVITCH » cabinet d'avocats, 6 rue Boulingrin à Toulouse afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

2012-23-03 Autorisation d'ester en justice suite au recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse déposé par Maître Laurent Depuy

Le Conseil,

Vu la requête déposée par Monsieur Jean-Claude RIVALS le 23 Mars 2012 instruite sous le numéro d'instance n°1201377-3 auprès du juge administratif, demandant au tribunal l'annulation de l'arrêté municipal du 17 janvier 2012 portant refus de permis de construire modificatif à Jean-Claude RIVALS.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance de l'avis de l'assureur de la commune (SMACL),

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à ester en justice,

Mandate Maître Isabelle Candelier, « SCP CANDELIER CARRIERE-GIVANOVITCH » cabinet d'avocats, 6 rue Boulingrin à Toulouse afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

2012-23-04 Fauchage des voies départementales : convention à intervenir avec le Conseil Général de la Haute-Garonne

Le Conseil,

Considérant qu'il est nécessaire de faire procéder au fauchage et débroussaillage le long de la RD 95 et la RD 4 b, pour les portions situées en agglomération, en dehors des périodes d'intervention des services du Conseil Général,

Vu la convention ci-annexée

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil général de la Haute-Garonne concernant les travaux de fauchage sur la RD 95 et la RD 4b, pour les portions situées en agglomération, en dehors des périodes d'intervention des services du Conseil Général.

Charge le Maire de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération et la convention annexée à Monsieur le Président du Conseil général de la Haute-Garonne.

2012-23-05 Autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir avec l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse Capitole relative à l'accueil d'un stagiaire au « Centre de préparation à l'administration générale » .

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui explique qu'une stagiaire de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse Capitole a sollicité un stage en mairie du 15 mai au 29 juin 2012

Vu le projet de convention ci-annexé à intervenir,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse Capitole.

Dit que les dépenses engagées par cette convention sont inscrites au budget communal.

Charge le Maire de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération et la convention annexée au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier principal de la commune.

2012-23-06 Autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir avec le Sicoval pour le contrôle des débits et pressions des poteaux d'incendie

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire expliquant que les points d'eau incendie sont soumis à un contrôle des débits et pression d'eau sous la responsabilité de la commune, le Syndicat départemental d'incendie et secours (SDIS) n'assurant plus cette mission pour les communes,

Vu le projet de convention à intervenir avec le Sicoval pour le contrôle des débits et pressions des poteaux d'incendie ci-annexé,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Sicoval pour le contrôle des débits et pressions des poteaux d'incendie.

Dit que les dépenses engagées par cette convention sont inscrites au budget communal.

Charge le Maire de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération et la convention annexée au Préfet de la Haute-Garonne et au Président du Sicoval.

2012-23-07 Autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir avec la mairie de Vigoulet-Auzil relative à la scolarisation des élèves de cette commune à Vieille-Toulouse

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire rappelant la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I) à compter de la rentrée scolaire 2012 entre les deux communes de Vieille-Toulouse et de Vigoulet-Auzil.

Considérant que pour maintenir et améliorer l'accueil et la qualité de vie dans ces deux villages, il convient de faciliter la scolarisation des enfants issus du milieu rural et leur offrir une pédagogie mieux ciblée quant à leurs cycles respectifs, entre autres l'accueil de 10 élèves de la commune de Vigoulet-Auzil en classe de CP à Vieille-Toulouse,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet de convention de regroupement pédagogique intercommunal.

Autorise le Maire à signer la convention de regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Vigoulet-Auzil.

2012-23-08 Installation classée pour la protection de l'environnement, avis du conseil sur l'enquête publique concernant la société ENROBES SUD ENVIRONNEMENT installée ZI du Chapitre à Toulouse afin d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le conseil municipal de la réception en mairie d'une demande d'autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement présentée par ENROBES SUD ENVIRONNEMENT afin d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud.

Vu l'arrêté du 14 mai 2012 du Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne ordonnant une enquête publique du 5 juin 2012 au 6 juillet 2012.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (Abstention : 6)

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société ENROBES SUD ENVIRONNEMENT afin d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud.

2012-23-09 SDEHG -Plan triennal de rénovation de l'éclairage public : Lotissement Camps des Tolosates (4AP479), lotissement du Fourbet (4 AP 478), rénovation de l'éclairage public de la rue des Iris (4 AP 480).

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire informant le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 17/02/2012 concernant la rénovation de l'éclairage public du lotissement « Camps des Tolosates », le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération (4 AP 479) comprenant la dépose des candélabres existants, fourniture et pose d'ensembles décoratifs équipés en 100 W SHP à définir avec la commune. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA	6 518 €
Part gérée par le Syndicat	23 100 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	14 241 €
<hr/>	
Total	43 859 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général. Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de la présente délibération, les services techniques pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validations avant exécution. Le maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet et sa réalisation au budget 2012

Décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

Demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental après inscription, et réalisation des travaux,

Décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 14 241 €.

Décide de programmer la rénovation de l'éclairage public du lotissement du Fourbet (4 AP 478) au budget 2013 et la rénovation de l'éclairage public de la rue des Iris (4 AP 480) au budget 2014.

2012-23-11 Intégration de la parcelle AE 273 dans le périmètre de classement en réserve naturelle régionale « ConfluenceS Garonne –Ariège »

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui rappelle que la commune s'est engagée pour la préservation et la valorisation de la confluence Garonne-Ariège depuis de nombreuses années que le travail collectif mené depuis près de 10 ans s'est attaché à rechercher un outil conciliant « protection de l'environnement » et « activités socio-économiques » pour ce territoire. Dès 2009, l'association ConfluenceS Garonne Ariège a adopté une démarche de co-construction pour étudier la faisabilité de création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) sur ce territoire.

Ce dispositif, indispensable pour la préservation du patrimoine naturel de la confluence Garonne-Ariège, pourra donner naissance à la première Réserve Naturelle Régionale périurbaine apportant ainsi une gestion globale et concertée sur le territoire en faveur de la préservation du patrimoine naturel, une reconnaissance de l'espace à protéger, la mise en place d'un outil juridique et réglementaire spécifique, la mise en oeuvre et la mutualisation de moyens financiers et techniques pour assurer la préservation du milieu.

Ce projet de Réserve Naturelle Régionale, aujourd'hui largement avancé, a permis d'identifier un territoire d'opportunité de classement, définir une stratégie de gestion et présenter un règlement adapté aux enjeux locaux. La commune est sollicitée afin de recueillir l'avis de son conseil concernant la parcelle communale AE 273 d'une contenance de 2 000 m², inscrite dans le périmètre de classement.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve l'intégration de la parcelle communale AE 273 d'une contenance de 2 000 m² dans le périmètre de classement en réserve naturelle régionale « ConfluenceS Garonne –Ariège »

2012-23-12 Recrutement d'un adjoint administratif de première classe pour une durée de travail hebdomadaire de 28 h suite à la mutation d'un agent de la collectivité

Le Conseil,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu les déclarations de vacances d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Garonne en date du 12 avril 2012 et du 1^{er} juin 2012.

Considérant qu'il est nécessaire après la mutation de Nathalie DIDIER, adjoint administratif 1^{ère} classe, à la mairie de Toulouse au 1^{er} juin 2012, de pourvoir à son remplacement.

Vu la demande de mutation en date du 22 avril 2012 de Christine BARBET, adjoint administratif 1^{ère} classe, pour exercer ses fonctions à la mairie de Vieille -Toulouse pour une durée hebdomadaire de travail de 28 heures à compter du 1^{er} août 2012,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve la demande de mutation de Christine BARBET, adjoint administratif 1^{ère} classe, pour exercer ses fonctions à la mairie de Vieille-Toulouse pour une durée hebdomadaire de travail de 28 heures à compter du 1^{er} août 2012

Dit que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire de la collectivité et des avantages sociaux de la collectivité,

Charge le Maire de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération au centre de Gestion de la Haute-Garonne ainsi qu' à la préfecture de la Haute-Garonne.

2012-23-13 Demande de subvention auprès du conseil général de la Haute-Garonne se rapportant aux travaux de réalisation de sanitaires au presbytère.

Le Conseil,

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper le presbytère de la commune de sanitaires.

Vu la meilleure offre présentée par la Société JANY, sise 25 chemin des Canabières à Vieille-Toulouse comprenant la réalisation d'un faux plafond, doublage des murs, ponçage application de peinture sur les murs portes et plinthes, la fourniture d'un WC, d'un meuble lavabo l'approvisionnement, la protection et le nettoyage du chantier pour un montant de 2678 euros HT soit 3202.89 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve la réalisation de sanitaires dans le presbytère de la commune et l'offre présentée par la Société JANY, sise 25 chemin des Canabières à Vieille-Toulouse pour un montant de 2678 euros HT soit 3202.89 euros TTC.

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2012 de la commune en section d'investissement.

Sollicite une aide financière du Conseil Général auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne.